

Les deux frères homophobes écroués

Trois jeunes hommes seront jugés en avril pour avoir tenu des guets-apens à des homosexuels à Vedène et à Avignon, en janvier. Les deux frères, contrairement à leur ami qui filmait, resteront en prison.

Une violence gratuite, "ignoble", reconnaît l'un des prévenus, sur fond d'homophobie. Parce qu'ils étaient gays, au moins cinq hommes ont été passés à tabac, à Vedène et à Avignon, le mois dernier. Dans le box des prévenus du tribunal judiciaire d'Avignon, ce lundi 23 février, les trois copains, deux frangins à l'air timide et un troisième à la carrure toute frêle, sont escortés par deux fois plus d'agents de police. Avec un parcours judiciaire sans aspérités, les trois jeunes de 19 et 20 ans se disent désolés et expliquent

regretter leurs actes. Ayant demandé un délai pour préparer leur défense, les jeunes homophobes au casier vierge de toute condamnation et tous domiciliés chez leurs parents seront jugés le 16 avril. Aux enquêteurs, s'ils ont essayé dans un premier temps de s'en sortir en expliquant organiser des guets-apens pour "traquer les pédophiles", ils finiront par admettre qu'ils tendaient toujours des pièges à des homosexuels via les réseaux sociaux.

"Tous les pédés sont des pédophiles"

La méthode est toujours la même. Avec un compte piraté, les cinq complices (deux sont mineurs) les attirent dans des lieux isolés et filment la dérouillée. Entre 2022 et 2026, les garçons reconnaissent avoir piégé cinq victimes. "Tout homme gay est une cible potentielle quand on regarde le dossier de plus près", attire l'attention Nico-



Les deux frères qui n'aiment pas les homosexuels resteront en prison jusqu'à leur procès, en avril. / PHOTO ROSALIE PARENT

las Delpierre, qui requiert le maintien en détention pour les trois protagonistes. Le procureur de la République d'insister, en effleurant le fond du dossier : "Ces faits sont commis en série, ils sont assumés et revendiqués : "Tous les pédés sont des pédophiles", comme ils

disent. "Ils ont beaucoup trop de droits en France, ils devraient être en prison comme dans d'autres pays", peut-on encore entendre de leur part. Ils se sont érigés en justiciers et en plus, ils filment pour la postérité pour faire un mauvais remake d'un Marvel..." Me Jalil-Henri Amr, qui re-

présente le copain des deux frères, "recruté pour filmer", prend la parole. "Il est influençable. Ce garçon est très simple dans toutes les acceptions du terme. Il n'a participé qu'à un seul fait, en tant que "cinéaste". Il n'a pas d'idéologie. Il s'est fait embriquer."

Un "électrochoc"

M^e Isabelle Cuilleret estime quant à elle que la détention provisoire n'est pas adaptée pour les deux frères qu'elle défend. "Ils sont vulnérables, en particulier le plus grand. La prise de conscience est violente, l'électrochoc a fonctionné. La prison doit rester l'exception."

Un des jeunes le dira lui aussi : "On ne sait pas où les victimes habitent. On a pris conscience que c'était grave." Une explication insuffisante pour le tribunal : les frères resteront en prison. Leur ami, lui, a été placé sous contrôle judiciaire.

Paul GUIBAL

pguibal@laprovence.com